

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composants :  
Le Conseil Municipal : 49

N°160

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présent : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 SEPTEMBRE 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Benoît LOGRE

Madame Evelyne YONNET

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et  
Commande Publique/

**OBJET : Avenant n°1 au marché de fourniture d'un logiciel de gestion du  
maintien à domicile. Approbation et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics et notamment son  
article 20 ;

Vu les articles L. 123-5 et L. 315-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que pour se conformer à l'article 315-7 du Code de l'action sociale et de  
familles, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 décembre 2016, a approuvé, d'une  
part, la clôture du budget annexe du SSIDPAAH au 31 décembre 2016 et, d'autre part, le  
transfert de l'intégralité de l'actif et du passif du budget annexe du SSIDPAAH vers un  
budget annexe du CCAS d'Aubervilliers.

Considérant qu'il y a lieu de transférer au CCAS d'Aubervilliers, via un avenant, le marché de  
de fourniture d'un logiciel de gestion du maintien à domicile, attribué le 4 février 2015, à la  
société IMPLICIT, géré initialement par la ville d'Aubervilliers, en collaboration avec le CCAS  
d'Aubervilliers.

Adoption à l'unanimité par 43 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de fourniture d'un logiciel de gestion du maintien à  
domicile.

**AUTORISE** la Maire à signer cet avenant portant transfert du dit marché au profit du CCAS  
d'Aubervilliers.

Reçu en préfecture le : 22/09/17

Publié le : 22/09/17

Certifie exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

